

L'essor surveillé des écoles hors contrat

Par [Caroline Beyer](#) et [Sophie de Tarlé](#)

Publié le 29/04/2022 à 18:26, Mis à jour le 29/04/2022 à 18:26

Malgré une défiance du gouvernement et un contrôle accru, leur succès auprès des familles ne se dément pas.

Le hors-contrat connaît ces dernières années un important développement, surtout à l'école primaire, où les effectifs ont plus que doublé depuis 2015. On compte aujourd'hui quelque 1800 établissements scolarisant 90.000 élèves (56.000 dans des écoles primaires et 34.000 dans des collèges et lycées). Une galaxie variée avec des écoles pour sportifs de haut niveau, comme l'École diagonale, pour les enfants précoces, comme l'école Gusdorf à Paris, ou ayant des troubles de l'apprentissage.

En Picardie, le Cours Clovis, créé par la Fondation Excellence Ruralité, fait le bonheur des familles dans une des communes les plus pauvres de France. Certaines revendiquent une pédagogie traditionnelle, comme le Cours Hattemer, quand d'autres, comme l'École démocratique, refusent l'idée même de notation ou de cours. Seul un tiers est de nature confessionnelle (catholiques pour la moitié, mais aussi juives et musulmanes).

«Hostilité ouverte à la liberté scolaire»

Quel sort leur a été réservé au cours du quinquennat écoulé? Anne Coffinier, fondatrice de l'association Créer son école, qui soutient le développement d'établissements hors contrat, décrit *«une hostilité ouverte à la liberté scolaire»* et *«une instrumentalisation du péril islamique pour mettre tout le monde dans le même sac»*. On compte à ce jour 70 à 80 structures musulmanes. Elle veut pour preuve de cette hostilité le cadre législatif et administratif de plus en plus contraint ces cinq dernières années: la [loi Gatel](#) de 2018, qui a durci le régime d'ouverture de ces établissements, les conditions pour en être directeur, et posé le principe de contrôle annuel, et la [loi Blanquer](#) de 2019 qui a inscrit l'instruction obligatoire à 3 ans. Enfin, la loi séparatisme de 2021, discutée peu après l'assassinat de Samuel Paty et qui permet de fermer une école sans passer par le juge, a alourdi les sanctions pénales et interdit l'école à la maison. *«Pour Blanquer, tout ce qui est hors contrat semble être en dehors de la République, estime Anne Coffinier.*

La tendance aujourd'hui est au développement des «éco-écoles», en lien avec la nature et l'écosystème local, et aux écoles internationales, indique-t-elle. En comparaison, les écoles confessionnelles *«se développent beaucoup moins»*. Ce sont pourtant ces écoles que le [Comité national d'action laïque \(Cnal\)](#) a pointées en mars dernier, à travers une enquête basée sur 164 rapports d'inspection obtenus. Ce comité, qui regroupe [le SE-Unsa](#), [la FCPE](#) et la Ligue de l'enseignement, met en avant des établissements catholiques conservateurs et traditionalistes, notamment les écoles de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, dénonçant *«le maintien des élèves dans une vision du monde réactionnaire»* et des contenus révisionnistes dans certaines disciplines.

Dérives

Il pointe aussi des dérives dans des [écoles Steiner](#), évoquant un «*conditionnement*», mais aussi dans des écoles Montessori, où le niveau requis en lecture n'est parfois pas atteint.

«164 rapports, pour 1 800 établissements au total! Le but semble, encore et toujours, de noircir le tableau du hors-contrat, d'entretenir la suspicion, estime Anne Coffinier, qui reste optimiste. La liberté scolaire est en plein essor.»

Bien que parfaitement légales, ces écoles ne sont pas logées à la même enseigne que les établissements sous contrat. Ainsi, en 2022, les quelque 4000 élèves de terminale des lycées hors contrat seront les seuls à passer les épreuves du bac «à l'ancienne». En 2021, avec le Covid, le ministère de l'Éducation avait consenti à prendre en compte les notes obtenues pendant l'année, le fameux contrôle continu. Mais, cette année, ils devront passer les épreuves terminales pour valider ce tronc commun, soit l'histoire-géo, l'enseignement scientifique et les langues vivantes. En plus des épreuves prévues pour tous, la philo, le grand oral et les spécialités.

«Les notes obtenues par nos élèves en contrôle continu sont prises en compte sur Parcoursup, mais pas pour le bac», déplore Anne Coffinier. Une situation «absurde et injuste». Du côté du ministère, on estime que le «livret scolaire» des écoles hors contrat n'est pas toujours fiable, car ces établissements ne sont pas tenus de suivre le programme officiel. Pour autant, ils doivent fournir à leurs élèves les connaissances du «socle commun de compétences» défini par l'Éducation nationale et respecter, il va sans dire, les règles de la République française. Ils sont également soumis à des contrôles pédagogiques et administratifs réguliers. Un gage de qualité et de sérieux pour ces écoles qui continuent d'attirer de plus en plus de familles.